



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-277

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-20-001 - 2018-019 autorisation grippe saisonnière (9 pages)	Page 3
R32-2018-09-20-003 - Arrêté DOS-SDA n° 2018-354 du 20.09.18 portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires ambulanciers et d'ambulanciers du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (2 pages)	Page 13
R32-2018-02-16-011 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-06 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-54 du 20 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de LAON (3 pages)	Page 16
R32-2018-03-28-004 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-10 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CORBIE (4 pages)	Page 20
R32-2018-03-19-004 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-12 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-60 du 6 décembre 2017, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS (4 pages)	Page 25
R32-2018-06-22-014 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-30 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme de POIX-DE-PICARDIE (4 pages)	Page 30
R32-2018-06-22-015 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-30 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme de POIX-DE-PICARDIE (3 pages)	Page 35
R32-2018-09-17-002 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-46 modifiant l'arrêté du 11 avril 2017, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHÂTEAU-THIERRY (4 pages)	Page 39
R32-2018-09-12-005 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-63 modifiant l'arrêté du 18 mars 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'ABBEVILLE (4 pages)	Page 44
R32-2018-09-21-001 - Arrêté DOS-SDperfQual-PDSB-2018-225 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier d'Armentières (3 pages)	Page 49
R32-2018-08-28-010 - Arrêté modificatif DOS-SDA n° 2018-332 du 28.08.18 portant constitution du conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers - GCS de Formation en Santé de Berck Sur Mer (1 page)	Page 53
R32-2018-09-20-002 - Décision relative à l'extension de 4 places ACT territoire du Cambresis Sauvegarde Du Nord (2 pages)	Page 55
R32-2018-08-27-029 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins pour 2018 du SSIAD de LINSELLES à LINSELLES (4 pages)	Page 58
R32-2018-08-27-028 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins pour 2018 du SSIAD FACHES THUMESNIL à FACHES THUMESNIL (4 pages)	Page 63

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-20-001

2018-019 autorisation grippe saisonnière

*ARRETE DPPS N° 2018 - 019*

*PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL*

**ARRETE DPPS N° 2018 - 019**

**PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** l'arrêté DPPS n°2018-010 en date du 25 juillet 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

**Vu** la décision de la directrice générale de l'ARS du 6 septembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

**Vu** les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

**Considérant** que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes adultes âgées de 18 ans et plus, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-12, 2018-013, 2018-014, 2018-015, 2018-016 et 2018-017 respectivement en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août, du 23 août, du 30 août, du 6 septembre et du 13 septembre 2018.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

**Article 3** : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 4** : Les pharmaciens cités à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

**Article 5** : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

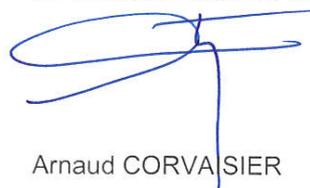
**Article 6** : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

**Article 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 septembre 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et  
par délégation,  
Le Directeur de l'offre de soins



Arnaud CORVAISIER

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
30/07/2018	59	AJAMI	FIRAS	Adjoint	10101551173	PHARMACIE DE LA PLACE RONDE	89 RUE JACQUEMARS GIELEE	59000	LILLE
28/08/2018	59	LESNE	Pascal	Titulaire	10001120681	SELEURL PHARMACIE DE LA DEESSE PASCAL	14 RUE DU CURE SAINT ETIENNE	59000	LILLE
04/09/2018	59	WILPART	CLAIRE	Titulaire	10004045646	PHARMACIE CLAIRE WILPART	2 PLACE ANTOINE TACQ	59000	LILLE
10/09/2018	59	CHAPELOTTE	MARIE	Titulaire	10001105500	PHARMACIE DES BOIS BLANCS	136 AVENUE DE DUNKERQUE	59000	LILLE
07/09/2018	59	RUZICKA	FRANCK	Titulaire	10001029916	PHARMACIE RUZICKA-WATTEZ	25 RUE DE MOUVAUX	59100	ROUBAIX
07/09/2018	59	RUZICKA	MARIE-FRANCOISE	Titulaire	10001029932	PHARMACIE RUZICKA-WATTEZ	25 RUE DE MOUVAUX	59100	ROUBAIX
08/09/2018	59	TAKENNE MEKEM	SERGE	Titulaire	10001090256	PHARMACIE TAKENNE	17 RUE DE LIEGE	59100	ROUBAIX
06/09/2018	59	ACHAMASSE	Mohamed	Adjoint	10100330900	PHARMACIE TALEUX	127 RUE DE L'ALMA	59100	ROUBAIX
08/09/2018	59	LEBAS	NICOLAS	Adjoint	10004070586	PHARMACIE HENNEVIN	85 RUE GEORGES POMPIDOU	59110	MADELEINE (LA)
11/09/2018	59	LEGRAND	JULIEN	Titulaire	10001102366	PHARMACIE LEGRAND	319 RUE PIERARD	59111	BOUCHAIN
11/09/2018	59	SEMEZAK	Alexandre	Adjoint	10100117596	PHARMACIE BELO	CCALAUCHAN - 1 AVENUE DE L'EUROPE	59115	LEERS
11/09/2018	59	AMARTIN	EMELINE	Adjoint	10101146396	PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL LEERS	1 AVENUE DE L'EUROPE	59115	LEERS
11/09/2018	59	MARLIN	PASCALE	Adjoint	10000686914	PHARMACIE DECROLIER	117 RUE VICTOR HUGO	59116	HOUPLINES
07/09/2018	59	CORBISE	SOPHIE	Titulaire	10001108579	PHARMACIE CORBISE	70 RUE DE L'INDUSTRIE	59117	WERVICO SUD
07/09/2018	59	CATEAU	GAETAN	Adjoint	10100724714	PHARMACIE TITECA	10 PLACE CHARLES DE GAULLE	59117	WERVICO-SUD
07/09/2018	59	CABOCHE	Christelle	Adjoint	10100709616	PHARMACIE DELPORTE	27 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
10/09/2018	59	MARTEL	VIRGINIE	Titulaire	10001103679	PHARMACIE DU PARC	105 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
07/09/2018	59	FOURNIER	Sophie	Adjoint	10101100450	PHARMACIE DU CANON D'OR	247 RUE DE LILLE	59130	LAMBERSART
07/09/2018	59	PEYRONNET	MARIE-ESTELLE	Titulaire	10001045326	PHARMACIE PEYRONNET - WAMBRE	389 AVENUE DE L'HIPPODROME	59130	LAMBERSART
07/09/2018	59	VIGNERON-HIMBERT	CAROLINE	Adjoint	10001104818	PHARMACIE PEYRONNET - WAMBRE	389 AVENUE DE L'HIPPODROME	59130	LAMBERSART
11/09/2018	59	JAGIELSKI-BAUGE	EMMANUELLE	Adjoint	10000688902	PHARMACIE JAGIELSKI	18 RUE ROLAND ROULEAU	59132	GLAGEON
05/09/2018	59	MARY	DOMINIQUE	Titulaire	10004052022	PHARMACIE BRUNET - MARY	8 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59133	PHALEMPIN
05/09/2018	59	BRUNET-PROUVOST	EGLANTINE	Titulaire	10001115087	PHARMACIE BRUNET - MARY	8 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59133	PHALEMPIN
07/09/2018	59	GRAFF	AGNES	Titulaire	10001027241	PHARMACIE GRAFF	3 RUE GUYNEMER	59137	BUSIGNY
28/08/2018	59	SOETEMOND-DUHAMEL	VERONIQUE	Titulaire	10004045570	PHARMACIE SOETEMOND	10 BOULEVARD ALEXANDRE III	59140	DUNKERQUE
04/09/2018	59	WILLEM	XAVIER	Titulaire	10001078749	PHARMACIE SAINTE BARBE	47 BOULEVARD STE BARBE	59140	DUNKERQUE
10/09/2018	59	BEAREZ	ARNAUD	Titulaire	10001047801	PHARMACIE BEAREZ	28 PLACE JEAN BART	59140	DUNKERQUE
10/09/2018	59	BOUREY	Camille	Adjoint	10100718849	PHARMACIE BEAREZ	28 PLACE JEAN BART	59140	DUNKERQUE
10/09/2018	59	SPINNEWYN	Olivia	Adjoint	10100739464	PHARMACIE DE LA VOUTE	28 PLACE JEN BART	59140	DUNKERQUE

10/09/2018	59	NAGGAZ	MEHDI		Adjoint	10100490316	PHARMACIE DE LA VOUTE		PHARMACIE DE LA VOUTE	28 PLACE JEAN BART	59140	DUNKERQUE
30/08/2018	59	BARON	ARNAUD		Titulaire	10001051241	PHARMACIE BARON		PHARMACIE BARON	132 RUE CARNOT	59150	WATTRELOS
08/09/2018	59	PARENT	AURELIEN		Titulaire	10100507333	PHARMACIE PARENT		PHARMACIE PARENT	29 RUE PIERRE CATTEAU	59150	WATTRELOS
08/09/2018	59	LEROY	SYLVIE		Adjoint	10001052561	PHARMACIE ST GERARD		PHARMACIE ST GERARD	15 PLACE ST GERARD	59150	WATTRELOS
11/09/2018	59	CARPENTIER	MATHILDE		Adjoint	10101065356	PHARMACIE PARENT		PHARMACIE PARENT	29 RUE PIERRE CATTEAU	59150	WATTRELOS
07/09/2018	59	FOUASSIER	MATHIEU-AURELIEN		Titulaire	10004095385	PHARMACIE FOUASSIER		PHARMACIE FOUASSIER	3 PLACE DU GENERAL LECLERC	59160	LOMME
01/08/2018	59	MERCIER	CLAIRE		Titulaire	10001036291	PHARMACIE MERCIER		PHARMACIE MERCIER	49B RUE DE WERVICQ	59166	BOUSBECCQUE
09/09/2018	59	WALLERAND	LUDOVIC		Titulaire	10001115525	PHARMACIE DE LA CROIX BLANCHE		PHARMACIE DE LA CROIX BLANCHE	233 RUE JEAN JAURES	59170	CROIX
07/09/2018	59	CARLIER	PHILIPPE		Titulaire	10001018331	PHARMACIE CARLIER - THERAGE		PHARMACIE CARLIER - THERAGE	56 RUE PAUL BERT	59172	ROEULX
10/09/2018	59	LAVILLE	Aline		Titulaire	10100446730	PHARMACIE LAVILLE		PHARMACIE LAVILLE	21 PLACE DELECROIX	59175	TEMPLEMARS
10/09/2018	59	LOTTILLIER	ESTELLE		Adjoint	10101451770	PHARMACIE LAVILLE		PHARMACIE LAVILLE	21/23 PLACE GUSTAVE DELECROIX	59175	TEMPLEMARS
12/09/2018	59	LAMBERT	JULIEN		Adjoint	10001121002	PHARMACIE HETTE		PHARMACIE HETTE	335 RUE RAYMOND HONORE	59182	MONTIGNY-EN-OSTREVENT
03/09/2018	59	LIEFOGHE	HELENE		Titulaire	10001044535	PHARMACIE LIEFOGHE		PHARMACIE LIEFOGHE	175 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	59190	CAESTRE
06/08/2018	59	CUVELLIER	Patricia		Titulaire	10001033843	PHARMACIE CUVELLIER		PHARMACIE CUVELLIER	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	59190	HAZEBROUCK
14/09/2018	59	VAN DE WIELE	DENIS		Adjoint	10004145982	PHARMACIE BOLLIER		PHARMACIE BOLLIER	54 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59190	HAZEBROUCK
10/09/2018	59	CARPENTIER	VERONIQUE		Titulaire	10003460937	PHARMACIE CARPENTIER-HAZARD		PHARMACIE CARPENTIER-HAZARD	1 RUE JULES GUESDE	59191	LIGNY-EN-CAMBRESIS
10/09/2018	59	HANNAPPE	Marine		Adjoint	10100658623	PHARMACIE CARPENTIER-HAZARD		PHARMACIE CARPENTIER-HAZARD	1 RUE JULES GUESDE	59191	LIGNY-EN-CAMBRESIS
26/07/2018	59	LECOINTE	CATHERINE		Titulaire	10001028868	PHARMACIE DES ORIONS		PHARMACIE DES ORIONS	1 PLACE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	59200	TOURCOING
07/09/2018	59	CUVELLIER	CLOTILDE		Adjoint	10001110047	PHARMACIE LA MARLIERE		PHARMACIE LA MARLIERE	3 RUE DE LA MARLIERE	59200	TOURCOING
07/09/2018	59	LIAGRE	STEPHANE		Titulaire	10001016145	PHARMACIE LIAGRE		PHARMACIE LIAGRE	453 RUE DU CLINQUET	59200	TOURCOING
10/09/2018	59	LAFITTE	Pauline		Adjoint	10100303220	PHARMACIE LANGRENE		PHARMACIE LANGRENE	37 RUE DE MOUVAUX	59200	TOURCOING
10/09/2018	59	NUYTTENS	SEVERINE		Adjoint	10100265221	PHARMACIE GAMBETTA		PHARMACIE GAMBETTA	285 BOULEVARD GAMBETTA	59200	TOURCOING
11/09/2018	59	WECH	MARIANNE		Titulaire	10004070156	PHARMACIE GAMBETTA		PHARMACIE GAMBETTA	285 BOULEVARD GAMBETTA	59200	TOURCOING
26/08/2018	59	PENNEL	CATHERINE		Titulaire	10001027415	PHARMACIE PENNEL		PHARMACIE PENNEL	67 RUE D'ESTAIRE	59232	VIEUX-BERQUIN
10/09/2018	59	DELSARTE	DENIS		Titulaire	10001026847	PHARMACIE DELSARTE		PHARMACIE DELSARTE	15 RUE ANATOLE FRANCE	59233	MAING
10/09/2018	59	LIENARD	HELENE		Titulaire	10100448819	PHARMACIE LIENARD		PHARMACIE LIENARD	18 RUE LOUIS CHANTREAU	59247	FECHAIN
10/09/2018	59	ROLIN-APPADOO	GILBERTE		Adjoint	10001121028	PHARMACIE LIENARD		PHARMACIE LIENARD	18 RUE LOUIS CHANTREAU	59247	FECHAIN
10/09/2018	59	BAK	VERONIQUE		Adjoint	10001046522	PHARMACIE LIENARD		PHARMACIE LIENARD	18 RUE LOUIS CHANTREAU	59247	FECHAIN
11/09/2018	59	CLOUARD	CATHERINE		Adjoint	10000506617	PHARMACIE DE L'EGLISE		PHARMACIE DE L'EGLISE	18 PLACE DE L'ABBE BONPAIN	59250	HALLUIN
29/08/2018	59	HERBAUX	BENEDICTE		Titulaire	10001038776	PHARMACIE DU GRAND STADE		PHARMACIE DU GRAND STADE	32 RUE GAMBETTA	59260	LEZENNES

07/09/2018	59	SCHAFFARCZYK	Elodie		Adjoint	10100899730	PHARMACIE DEMONT	6 RUE JEAN JAURES	59263	HOULPIN-ANCOISNE
07/09/2018	59	COPIN	MAXIME		Titulaire	10100601326	PHARMACIE DAMOISY-MORISEAUX	11 RUE D'HAVRINCOURT	59267	PROVILLE
02/08/2018	59	SOUFFRIN	ANTOINE		Titulaire	10001114239	PHARMACIE DE MARQUILLIES	153 RUE LEON BOCQUET	59274	MARQUILLIES
03/08/2018	59	RYCKEBOER	Maxime		Adjoint	10100201192	PHARMACIE LEROY-SAUTIERE	11 RUE JEAN JAURES	59278	ESCAUPOINT
09/09/2018	59	BECUWE	MICHAEL		Titulaire	10001083012	PHARMACIE BECUWE	146 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	59282	DOUCHY-LES-MINES
07/09/2018	59	BARTHOLOME-DUFOUR	STEPHANIE		Titulaire	10001098077	PHARMACIE BARTHOLOME	41 RUE DE MONS	59300	VALENCIENNES
07/09/2018	59	PLESIET-FIEVET	ISABELLE		Titulaire	10001107928	PHARMACIE PLESSIET	149 AVENUE DE LA LIBERATION	59300	AULNOY LEZ VALENCIENNES
07/09/2018	59	PERZYASKI	Charlotte		Adjoint	10101434040	PHARMACIE PLESSIET	149 AVENUE DE LA LIBERATION	59300	AULNOY LEZ VALENCIENNES
07/09/2018	59	SMIGIELSKI-BULTEL	SYLVIE		Adjoint	10001100246	PHARMACIE PLESSIET	149 AVENUE DE LA LIBERATION	59300	AULNOY LEZ VALENCIENNES
03/08/2018	59	OBLÉD	AURELIE		Titulaire	10004097167	Pharmacie OBLÉD	57 RUE EMILE ZOLA	59320	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
07/09/2018	59	CHARKAOUI	SOUAD		Adjoint	10101033966	PHARMACIE FLAMENT - HANOUILLE	296 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59370	MONS-EN-BAROÉUL
10/09/2018	59	BAUDHUIN-MASIAS	AUREORE		Titulaire	10001114882	PHARMACIE DE LA MAIRE	37 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	59390	LYS-LEZ-LANNOY
11/09/2018	59	LEDUC	LOUISE		Adjoint	10100642924	PHARMACIE TANCZOS	62 RUE DU GENERAL LECLERC	59390	LYS-LEZ-LANNOY
23/07/2018	59	CANNATA	PAULINE		Adjoint	10100638583	SELARL PROMETHIUM	63 AVENUE MICHELET	59400	CAMBRAI
07/09/2018	59	PLET	Elodie		Adjoint	10100367886	PHARMACIE FOURNIER	34 PLACE ARISTIDE BRIAND	59400	CAMBRAI
10/09/2018	59	BOOTZ	CATHERINE		Adjoint	10001092773	PHARMACIE DES CITES	431 RUE DE LA REPUBLIQUE	59430	ST POL SUR MER
11/09/2018	59	PRUVOST-GAGNON	CAROLINE		Adjoint	10004145131	PHARMACIE DEVILLERS	152 ROUTE DE FORT MARDYCK	59430	FORT-MARDYCK
10/09/2018	59	DEVENDEVILLE	CHRISTOPHE		Titulaire	10100053171	PHARMACIE SAINT LOUIS	4 PLACE DU GENERAL LECLERC	59440	AVESNES-SUR-HELPE
04/09/2018	59	DUTTO	Marion		Titulaire	10100663201	PHARMACIE DUTTO	CCAL LES EPIS - PARCELLE CADAS - CCAL LES EPIS	59450	SIN LE NOBLE
31/07/2018	59	HOULLIER	MAXIME		Titulaire	10001101913	PHARMACIE MAXIME HOULLIER	ANGLE DE LA RUE ST VAAST - 165 RUE DES WETZ	59500	DOUAI
07/09/2018	59	LEJEUNE	JONATHAN		Adjoint	10101045838	PHARMACIE MAXIME HOULLIER	165 RUE DES WETZ	59500	DOUAI
01/09/2018	59	REBIER	FRANCOIS		Titulaire	10001120533	PHARMACIE REBIER - PROUVOYEUR	5 PLACE DE VERDUN	59510	HEM
09/09/2018	59	BEAURAIN	SANDRINE		Titulaire	10001095909	PHARMACIE BEAURAIN SANDRINE	10 AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	59510	HEM
09/09/2018	59	KACIAF	KARINE		Adjoint	10001053478	PHARMACIE BEAURAIN	10 AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	59510	HEM
11/09/2018	59	DELOBEAU	IRIS		Adjoint	10101588175	PHARMACIE LHEUREUX	9 RUE DU TILLEUL	59510	HEM
12/09/2018	59	HERBERT	ALAIN		Adjoint	10001043750	PHARMACIE CARPENTIER	32 RUE PRINCIPALE	59510	FOREST-SUR-MARQUE
11/09/2018	59	COURCELLE	STEEVE		Adjoint	10101677549	PHARMACIE DE LA BASILLIQUE	16 PLACE PIEVET	59540	CAUDRY
10/09/2018	59	LEGRAND	Audrey		Adjoint	10100318830	PHARMACIE SEGARD	104 RUE D'HURLUPIN	59560	COMINES
21/08/2018	59	DESEINE-BOURDEIX	FLORENCE		Titulaire	10000644442	PHARMACIE DESEINE	4 RUE DU MAIRE COPPEAUX	59610	FOURMIES
21/08/2018	59	DESEINE	DAMIEN		Titulaire	10001097467	PHARMACIE DESEINE	4 RUE DU MAIRE COPPEAUX	59610	FOURMIES

07/09/2018	59	PERROT-BUSSIERE	SYLVIE		Adjoint	10001030567	PHARMACIE SAINT PIERRE	17 RUE COUSIN CORBIER	59610	FOURMIES
07/09/2018	59	MOISSET	MARION		Adjoint	10101675147	PHARMACIE RANDOUX	74 RUE DU GENERAL LECLERC	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
07/09/2018	59	HACHE	PRISCILLA		Adjoint	10100007151	PHARMACIE DU BIZET	49 BOULEVARD GEORGES BIZET	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
07/09/2018	59	JÉHAN	LIDWINE		Adjoint	10100893576	PHARMACIE DU BIZET	49 BOULEVARD GEORGES BIZET	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
10/09/2018	59	TETART	CYRIL		Titulaire	10001113017	PHARMACIE DU BIZET	49 BOULEVARD GEORGES BIZET	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
11/09/2018	59	SALMON-HERAUD	JULIETTE		Adjoint	10000474857	PHARMACIE BABYLONE	53 RUE DE BABYLONE	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
07/09/2018	59	FOINE	MARIE-HELENE		Titulaire	10001079457	PHARMACIE DES ECOLES	25 PLACE DE LA LIBERATION	59660	MERVILLE
07/09/2018	59	PETITPREZ	MARIE-ALINE		Adjoint	10100593200	PHARMACIE DES ECOLES	25 PLACE DE LA LIBERATION	59660	MERVILLE
10/09/2018	59	LEFEVRE	MELANIE		Adjoint	10100206100	PHARMACIE DEHAUT-VANHEEMS	88 RUE DU DR CASTIAU	59690	VIEUX-CONDE
17/07/2018	59	MALLENGIER	JEAN-LOUIS		Titulaire	10001053155	PHARMACIE MALLENGIER - GELEZ -SYSSAU	43 RUE NATIONALE	59700	MARCO EN BAROEUL
30/08/2018	59	SYSSAU	PHILIPPE		Titulaire	10001025971	PHARMACIE MALLENGIER - GELEZ -SYSSAU	43 RUE NATIONALE	59700	MARCO EN BAROEUL
07/09/2018	59	VERRIER	CATHERINE		Titulaire	10001089878	PHARMACIE VERRIER	178 RUE JULES DELCENSERIE	59700	MARCO EN BAROEUL
09/09/2018	59	BESSON-LUNEL	Virginie		Adjoint	10001116929	PHARMACIE VANDEPLANQUE	131 RUE PASTEUR	59700	MARCO EN BAROEUL
11/09/2018	59	WAESELYNCK	Perrine		Adjoint	10100837649	PHARMACIE VERRIER	178 RUE JULES DELCENSERIE	59700	MARCO EN BAROEUL
11/09/2018	59	RASPAIL	CATHERINE		Adjoint	10001650067	PHARMACIE DU BAROEUL	178 RUE JULES DELCENSERIE	59700	MARCO EN BAROEUL
11/09/2018	59	KITLASZ	HELENE		Adjoint	10101076437	PHARMACIE DU CENTRE	6 PLACE LOUISE MICHEL	59770	MARLY
10/09/2018	59	HALART	Elise		Adjoint	10100670289	PHARMACIE NIGAUT	80 RUE DE TOURNAI	59780	BAISIEUX
11/09/2018	59	HUMEZ	JEROME		Adjoint	10004133962	PHARMACIE COEN	41 AVENUE D'OGIMONT	59780	BAISIEUX
08/09/2018	59	FLEURY LE VESO	JEAN		Titulaire	10000728930	PHARMACIE FLEURY	164 RUE DE LANNOY	59800	LILLE
11/09/2018	59	SAILLY-BLONDEAU	BENEDICTE		Adjoint	10004358601	PHARMACIE DU BEFFROI	35 RUE JEAN JAURES	59810	LESQUIN
07/09/2018	59	DANTOING	ERIC		Titulaire	10001030161	PHARMACIE DANTOING	48 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59830	CYSOING
11/09/2018	59	MOREAU-VANRENTENGHEM	CLARISSE		Titulaire	10001053411	PHARMACIE MOREAU	562 RUE D'ARMENTIERES	59850	NIEPPE
11/09/2018	59	RACOUSSOT-FAUCON	ANNE		Adjoint	10001108710	PHARMACIE MOREAU	562 RUE D'ARMENTIERES	59850	NIEPPE
11/09/2018	59	CHARLET	STEPHANIE		Adjoint	10001109635	PHARMACIE DU CENTRE	562 RUE D'ARMENTIERES	59850	NIEPPE
10/09/2018	59	DEHAENE-MAJCHRZAK	SYLVIE		Adjoint	10001016657	PHARMACIE DU CENTRE	348 RUE JEAN JAURES	59860	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
10/09/2018	59	BRICOUT	HELENE		Adjoint	10001098432	PHARMACIE DU CENTRE	348 RUE JEAN JAURES	59860	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
10/09/2018	59	COUTEAU-MIENNESSIEZ	ODILE		Adjoint	10001014439	PHARMACIE LOCOCHE - VEISTROFFER	9 RUE PASTEUR	59870	MARCHIENNES
07/09/2018	59	CASTELAIN	CLOTILDE		Adjoint	10004143045	PHARMACIE MAFTOUH	61 RUE BELLE CROIX	59890	QUESNOY SUR DEULE
10/09/2018	59	HIRCHI	ETIENNE		Titulaire	10001036747	PHARMACIE HIRCHI	48 RUE DE TOURCOING	59960	NEUVILLE EN FERRAIN
10/09/2018	59	LEBLANC	BERTRAND		Adjoint	10001113033	PHARMACIE HIRCHI	48 RUE DE TOURCOING	59960	NEUVILLE EN FERRAIN

08/09/2018	62	DUPOUY	LEA	Adjoint	10100877033	PHARMACIE PETIT	20/22 RUE DESIRE DELANSORME	62000	ARRAS
10/07/2018	62	BOUTILIER-COCQUET	Claire	Adjoint	10100183762	PHARMACIE ANOT-SOUDANT	2 RUE E. DUMONT	62100	COULOGNE
01/08/2018	62	GLINKOWSKI-DEPRIESTER	ISABELLE	Titulaire	10001103042	PHARMACIE BOMY - GLINKOWSKI	29 RUE ROYALE	62100	CALAIS
07/09/2018	62	ANOT	CORINNE	Titulaire	10001066199	PHARMACIE ANOT-SOUDANT	2 RUE E. DUMONT	62100	COULOGNE
10/09/2018	62	LECLERCQ	REMY	Titulaire	10100008936	PHARMACIE BRIANE - RAMON	131 AVENUE BLERHOT	62100	CALAIS
07/09/2018	62	WAMBRE	RAPHAEL	Adjoint	10100106847	PHARMACIE DUMON-MASQUELIER	291 RUE ELIE GRUYELLE	62110	HENIN-BEAUMONT
11/09/2018	62	BASILIOS	Laura	Titulaire	10100067221	PHARMACIE CENTRALE	74 PLACE CARNOT	62110	HENIN-BEAUMONT
06/07/2018	62	PEZIN	EMMANUEL	Titulaire	10000788108	PHARMACIE VAL DE LYS	CCAL VAL DE LYS - RUE DU BOIS PROLONGE	62120	AIRE-SUR-LA-LYS
11/09/2018	62	DIEVAL	SOPHIE	Adjoint	10101383411	PHARMACIE BOLET	29 ROUTE NATIONALE	62123	BEAUMETZ-LES-LOGES
11/09/2018	62	GOUBET	FREDERIC	Adjoint	10001048411	PHARMACIE BOLET	29 ROUTE NATIONALE	62123	BEAUMETZ-LES-LOGES
10/09/2018	62	COCKENPOT	VERONIQUE	Titulaire	10001071652	PHARMACIE COCKENPOT-DEAN	16 BIS RUE JEAN JAURES	62138	DOUVRIIN
01/09/2018	62	BOURRE	FLORENCE	Adjoint	10001098499	PHARMACIE CAZIN	71 RUE NATIONALE	62170	WAILLY-BEAUCAMP
07/09/2018	62	BEE	MARIE-CLOTILDE	Titulaire	10001070290	PHARMACIE ALLAN BEE	CCAL DE LA LIANE	62200	BOULOGNE SUR MER
07/09/2018	62	FICHAUX-LOCQUET	SABRINA	Titulaire	10000499631	PHARMACIE CENTRALE	41 GRANDE RUE	62200	BOULOGNE-SUR-MER
10/09/2018	62	TETARD	PIERRE	Titulaire	10001114205	PHARMACIE TETARD	QU GAMBETTA - 3 RUE DE FOLKESTONE	62200	BOULOGNE-SUR-MER
10/09/2018	62	DESAUNOIS	CHRISTELLE	Adjoint	10001098135	PHARMACIE THIEFFRY	105-107 RUE DE BREQUEREQUE	62200	BOULOGNE SUR MER
10/09/2018	62	MULLER	VINCENT	Titulaire	10001100741	PHARMACIE MULLER	190 ROUTE DE ST OMER	62200	SAINT-MARTIN-LES-BOULOGNE
10/09/2018	62	MULLER-MAHY	BENEDICTE	Titulaire	10001106847	PHARMACIE MULLER	190 ROUTE DE ST OMER	62200	SAINT-MARTIN-LES-BOULOGNE
11/09/2018	62	BACH	LUCILE	Adjoint	10100458818	PHARMACIE SAINT MICHEL	5 RUE DU JEU DE PAUME	62200	BOULOGNE-SUR-MER
01/09/2018	62	SUPPIN	JEROME	Adjoint	10001078772	PHARMACIE CRUBLET	113 ROUTE NATIONALE	62215	OYE-PLAGE
04/09/2018	62	BACKELANDT-BRYGO	ELODIE	Titulaire	10001110211	PHARMACIE ANSERIENNE	65 ROUTE NATIONALE	62215	OYE-PLAGE
05/08/2018	62	DEBROUWER	Sylvain	Titulaire	10100688000	PHARMACIE TILLOY	3 AVENUE CLEMENCEAU	62219	LONGUENESSE
08/09/2018	62	COUVREUR	AURELIEN	Adjoint	10100244556	PHARMACIE CASTEL	87 RUE JEAN MONNET	62221	NOVELLES SOUS LENS
21/08/2018	62	VANDREPOTE	FREDERIQUE	Adjoint	10001088805	PHARMACIE CENTRALE	1 PLACE LEON BLUM	62230	OUTREAU
11/09/2018	62	TETU-DELTOMBE	Emilie	Adjoint	10100200434	PHARMACIE DEVEY-GUILBERT	1212 AVENUE CHARLES DE GAULLE	62231	COQUELLES
31/08/2018	62	BARA	JEAN-PIERRE	Titulaire	10001071066	PHARMACIE BARA	423 ROUTE NATIONALE	62290	NOËUX-LES-MINES
10/09/2018	62	VALLET	SYLVIE	Titulaire	10001066538	PHARMACIE VALLET-VERRET	262 RUE NATIONALE	62290	NOËUX-LES-MINES
06/09/2018	62	LALLAU-MASSERAND	ANGELIQUE	Adjoint	10001082709	PHARMACIE DES 4 VENTS	7 ROUTE D'ARRAS	62320	DROCOURT
07/09/2018	62	ROGER	GUILLAUME	Adjoint	10101550522	PHARMACIE ROGER	83 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62320	ROUVROY
04/09/2018	62	CUINGNET	STEPHANE	Titulaire	10001062180	PHARMACIE CUINGNET	2 RUE ALBERT THOMAS	62380	LUMBRES

06/09/2018	62	JAKUBOWSKI	JEAN-CHRISTOPHE	Adjoint	10004047568	PHARMACIE TRANSVAAL	84 RUE ACHILLE BODELOT	62460	DIVION
06/09/2018	62	HOTIN	BENJAMIN	Titulaire	10001113280	PHARMACIE TRANSVAAL	84 RUE ACHILLE BODELOT	62460	DIVION
07/09/2018	62	LASSELIN	EMMANUELLE	Titulaire	10100004570	PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE	8 PLACE RENE LANNAY	62470	CALONNE RICOUART
10/09/2018	62	FOURNIER	EMILIE	Titulaire	10001112183	PHARMACIE FOURNIER	14 PLACE DE L'EGLISE	62480	PORTEL (LE)
14/09/2018	62	ANANIE	ALINE	Adjoint	10100017598	PHARMACIE CATTEAU	13 AVENUE JOFFRE	62500	ST MARTIN LEZ TATINGHEM
14/09/2018	62	CATTEAU-BILBAULT	MARIE-AUDE	Titulaire	10100115244	PHARMACIE MAHIEU	13 AVENUE JOFFRE	62500	ST MARTIN LEZ TATINGHEM
10/09/2018	62	DESITTER	VINCENT	Adjoint	10001086981	PHARMACIE MAHIEU	13 AVENUE JOFFRE	62500	ST MARTIN LEZ TATINGHEM
14/09/2018	62	GERARD-ZAMOLO	ISABELLE	Adjoint	10001074367	PHARMACIE POUYOL	10 PLACE DE LA 4E REPUBLIQUE	62590	OIGNIES
07/09/2018	62	LEFEVRE	Julie	Adjoint	10101052461	PHARMACIE DACQUET	346BIS RUE DE L'IMPERATRICE	62600	BERCK SUR MER
22/08/2018	62	BEGHIN	FRANCOIS	Titulaire	10001091536	PHARMACIE BEGHIN	RES PROVENCE - BOULEVARD JEAN MOULIN	62640	MONTIGNY-EN-GOHELLE
01/09/2018	62	BREHON	CATHERINE	Titulaire	10001103984	PHARMACIE LA CENTRALE	127 ROUTE NATIONALE	62670	MAZINGARBE
07/09/2018	62	COURBOT	THOMAS	Adjoint	10101388394	PHARMACIE HAIGNERE	1115 AVENUE DE LA LIBERATION	62700	BRUAY LA BUSSIERE
11/09/2018	62	KURA-MASCLEF	AUDREY	Adjoint	10001112613	PHARMACIE CONCINA - GROMEZ DE L'EUROPE	CCAL CORA	62710	COURRIERES
31/07/2018	62	LACOMBLEZ	JEANNE-MARIE	Titulaire	10001085108	PHARMACIE LACOMBLEZ-WILLEZ	99 RUE CYPRIEN QUINET	62820	LIBERCOURT
10/09/2018	62	BEAUGENDRE-LIPPENS	DELPHINE	Adjoint	10003482386	PHARMACIE WARAMBourg	150 PLACE DU MARECHAL FOCH	62830	SAMER
12/09/2018	62	LALIEU	CHRISTINE	Adjoint	10001020725	PHARMACIE LEROY	1126 RUE DE LA LYS	62840	SAILLY-SUR-LA-LYS
08/09/2018	62	RIO	ANGELA	Adjoint	10100310027	PHARMACIE BOURDEAUDUCQ	21 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62880	PONT A VENDIN
07/09/2018	02	BETEMS-GOUDOT	ANNE-SOPHIE	Titulaire	10000658327	PHARMACIE BETEMS	18 RUE DE LAON	02000	MONS-EN-LAONNOIS
07/09/2018	02	COUPAIN	THIBAUT	Titulaire	10000729284	PHARMACIE COUPAIN	21 RUE DES TOILES	02100	SAINT-QUENTIN
11/09/2018	02	LAURENT	LUCILE	Adjoint	10100879401	PHARMACIE AUBERT	RUE DU MILLENAIRE	02100	HARLY
10/09/2018	02	COURS-MOINEAU	FREDERIQUE	Adjoint	10000660653	SNC PHARMACIE GRUMELART	1 RUE DU CLOITRE	02160	BEAURIEUX
07/09/2018	02	QUAILLET	MICHEL	Titulaire	10000691047	PHARMACIE QUAILLET	2 BOULEVARD DE PRESLES	02200	SOISSONS
07/09/2018	02	BACCARRERE SIRY	ANNE	Adjoint	10000659762	PHARMACIE QUAILLET	2 BOULEVARD DE PRESLES	02200	SOISSONS
07/09/2018	02	AZZANAGUI	FOUAD	Adjoint	10100734689	PHARMACIE QUAILLET	2 BOULEVARD DE PRESLES	02200	SOISSONS
08/09/2018	02	RETHORE	ANNE	Adjoint	10100064277	PHARMACIE DE MAUPAS	16 RUE JEAN MOULIN	02200	SOISSONS
08/09/2018	02	RAMANAIDOU	THIERRY	Titulaire	10000725797	PHARMACIE DE MAUPAS	16 RUE JEAN MOULIN	02200	SOISSONS
10/09/2018	02	FRERET-ACHON	ISABELLE	Titulaire	10000689280	PHARMACIE FRERET	12 PLACE DE LA MAIRIE	02200	VENIZEL
10/09/2018	02	BORDET-DA SILVA ARAUJO	ELEONORE	Titulaire	10000727007	PHARMACIE BORDET	51 BOULEVARD VICTOR HUGO	02200	SOISSONS
10/09/2018	02	WABLE	Marie	Adjoint	10100734531	PHARMACIE BORDET	51 BOULEVARD VICTOR HUGO	02200	SOISSONS
11/09/2018	02	DUVAL	VINCENT	Adjoint	10004133269	PHARMACIE BLEUSE	8-10-12 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	02300	BLERANCOURT

10/09/2018	02	HAMM	OLIVIER		Titulaire	10000718667	PHARMACIE HAMM	4 PLACE ROCHECHOUARD	02320	ANIZY LE CHATEAU
18/07/2018	02	RAMANITRA	YVES-JACQUIS		Titulaire	10000729854	PHARMACIE RAMANITRA	16 GRANDE RUE	02330	CONDE-EN-BRIE
10/09/2018	02	SARRAZIN	NATACHA		Titulaire	10000732023	PHARMACIE SARRAZIN FOUGERE	3 RUE CHARLES DE GAULLE	02500	HIRSON
08/09/2018	02	SARRAGNE	CHRISTELLE		Titulaire	10004048855	PHARMACIE SARRAGNE	1 RUE DE L'EGLISE	02650	CREZANCY
10/09/2018	02	KAPLON	SYLVIE		Adjoint	10000726603	PHARMACIE RAUSCENT CORNIQUET	22 RUE PASTEUR	02700	TERGNIER
06/09/2018	02	MAES	ALEXIS		Titulaire	10004157490	PHARMACIE CHARLEMAGNE	64 RUE DES ECOLES	02840	ATHIES-SOUS-LAON
11/09/2018	60	BOURDON	Aline		Adjoint	10100669018	PHARMACIE BOUQUET	27 RUE DE DIEPPE	60112	MILLY SUR THERAIN
07/09/2018	60	BOUADA	FATIME-ZAHRA		Adjoint	10100782944	PHARMACIE DENANCY-PINEAU	11 RUE JEAN JAURES	60130	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
12/09/2018	60	BOURDET	Vincent		Adjoint	10100807097	PHARMACIE SELLIER	26 RUE DE LA REPUBLIQUE	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
07/09/2018	60	TRIGOULET-MASCLET	DOMINIQUE		Titulaire	10000367390	PHARMACIE TRIGOULET-MASCLET	79 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	60230	CHAMBLAY
10/09/2018	60	MASIA	AYMERIC		Adjoint	10101587763	PHARMACIE VERMONT	15 PLACE DU DOCTEUR AVININ	60250	MOUY
11/09/2018	60	BRAL	SYLVAIN		Adjoint	10001130474	PHARMACIE BRAL BOULY	35 RUE DU GENERAL LECLERC	60260	LAMORLAVE
11/09/2018	60	BARILLER-JADEM	PATRICIA		Adjoint	10000366657	PHARMACIE LASSAVE	22 RUE DE L'ARONDE	60280	CLAIROIX
07/09/2018	60	BERLANDI-LOBOZIAK	ANNE-MARIE		Titulaire	10000700665	PHARMACIE DE L'EGLISE	8 PLACE DE L'EGLISE	60460	PRECY-SUR-OISE
04/09/2018	60	BULLOT	EMMANUEL		Titulaire	10000718881	PHARMACIE BARON-BULLOT	86 RUE DE LA LIBERATION	60530	LE-MESNIL-EN-THELLE
07/09/2018	60	PORET	HELENE		Titulaire	10000440288	PHARMACIE DU CHATEAU	2 RUE DU CHATEAU	60820	BORAN
10/09/2018	80	GUYON-LAMIRAND	KARINE		Titulaire	10000719574	PHARMACIE LAMIRAND - GUYON	3 PLACE DES PROVINCES FRANCAISES	80000	AMIENS
10/09/2018	80	LAMIRAND	STEPHANE		Titulaire	10000721331	PHARMACIE LAMIRAND - GUYON	3 PLACE DES PROVINCES FRANCAISES	80000	AMIENS
10/09/2018	80	LEFEUVRE	EDOUARD		Adjoint	10004134390	PHARMACIE FAUQUET ETOUVIE	CCAL LES COURSIVES - PLACE DU PAYS D'AUYE	80000	AMIENS
07/09/2018	80	GABRY	CHRISTOPHE		Titulaire	10000723592	PHARMACIE GABRY	21 RUE DU MARECHAL FOCH	80100	ABBEVILLE
11/09/2018	80	DURAND	MYRIAM		Adjoint	10000728617	PHARMACIE CENTRALE	24 RUE DU MARECHAL FOCH	80100	ABBEVILLE
11/09/2018	80	DELAFORGE	CLEMENT		Adjoint	10101176120	PHARMACIE GORIN	9 RUE VICTOR GAILLARD	80110	MOREUIL
11/09/2018	80	DELATRE	JULIENNE		Adjoint	10101460714	PHARMACIE GORIN	9 RUE VICTOR GAILLARD	80110	MOREUIL
07/09/2018	80	BONNEMAISON	Marina		Adjoint	10100459832	PHARMACIE MAGNIER	4 RUE DU GENERAL LECLERC	80190	NESLE
14/09/2018	80	JOLLOIS-LE ROY	ISABELLE		Adjoint	10000718683	PHARMACIE DAUDRE HENRI	11 PLACE LOUIS DAUDRE	80200	PERONNE
07/09/2018	80	RIDOUX-DUBROMER	CELINE		Adjoint	10000729086	PHARMACIE DETOISIEN	2 RUE DU DR BINANT	80250	AILLY SUR NOYE
07/09/2018	80	LABESSE	DIDIER		Titulaire	10001040236	PHARMACIE DE COMBLES	7 GRANDE RUE	80360	COMBLES
07/09/2018	80	DELANCHY	REGIS		Titulaire	10000715465	PHARMACIE DELANCHY	6 RUE ANDRE DELORME	80400	EPPEVILLE
27/07/2018	80	GANAYE	Coralie		Adjoint	10101022969	SELURL PHARMACIE DENIEZ	1 RUE GAMBETTA	80610	SAINT-OUEN
08/09/2018	80	TRIBALAT-DUEZ	CHRISTINE		Adjoint	10000719137	PHARMACIE DU MARCHÉ	CCAL INTERMARCHÉ - IMPASSE DU MOULIN	80700	ROYE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-20-003

Arrêté DOS-SDA n° 2018-354 du 20.09.18 portant  
constitution du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Auxiliaires ambulanciers et d'ambulanciers du Centre

*Arrêté DOS-SDA n° 2018-354 du 20.09.18 portant constitution du conseil technique de l'Institut  
de Formation d'Auxiliaires ambulanciers et d'ambulanciers du Centre Hospitalier Régional*

**Hospitalier Régional Universitaire de Lille**

*Universitaire de Lille*

**ARRETE DOS-SDA N° 2018-354 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES AMBULANCIERS ET D'AMBULANCIERS DU CENTRE  
HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier ;

Vu la décision du 6 septembre 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires ambulanciers et d'ambulanciers du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille est composé, pour l'année 2018/2019, ainsi qu'il suit :

- la directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un enseignant permanent de l'institut de formation, élu pour trois ans par ses pairs :

titulaire	:	Monsieur Yannick CUNA
suppléant	:	Madame Laurence OBLED

- un chef d'entreprise de transport sanitaire désigné pour trois ans par le directeur général de l'agence régionale de santé :

titulaire	:	Monsieur Martial DURU
suppléant	:	Monsieur Ludovic BAUDOUX

- un médecin de SAMU ou de service d'urgence public ou privé, désigné par le directeur d'institut :

titulaire : Docteur Alain FACON, Conseiller Scientifique de l'IFA de Lille  
suppléant : Docteur Nordine BENAMEUR, Médecin Urgentiste au SAMU 59

- un représentant des élèves élu ou son suppléant :

titulaire : Madame Coraline BAUDRY  
suppléant : Monsieur Oussama MOKTAR

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'auxiliaires ambulanciers et d'ambulanciers du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 20 septembre 2018

Pour la Directrice Générale et par Délégation,  
La Sous-Directrice de l'Offre de Soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pouvoirville

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-16-011

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-06 modifiant l'arrêté  
DOS-SDES-GRH-2017-54 du 20 novembre 2017 fixant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
Centre hospitalier de LAON

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018- 06**

**MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDES-GRH-2017- 54 DU 20 NOVEMBRE 2017 FIXANT LA COMPOSITION  
NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LAON**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-54 du 20 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la délibération du 18 décembre 2017 et l'attestation de non-incompatibilité transmises par Monsieur le maire de la commune de Laon;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Antoine LEFEVRE et Madame Marie-Michèle PASCUAL, représentants de la commune siège de l'établissement » est modifiée par la phrase « Monsieur Eric DELHAYE et Madame Marie-Michèle PASCUAL, représentants de la commune siège de l'établissement ».

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

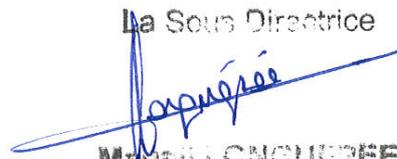
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 4** :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Laon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **16 FEV. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Sous Directrice  
  
MEGAN LONCULPÉE

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Eric DELHAYE, et Madame Marie-Michèle PASCUAL, représentants de la commune siège de l'établissement,
- Madame Michèle HERVY et Madame Patricia MICHEL, représentantes de la communauté de communes du Laonnois,
- Monsieur Pierre-Jean VERZELEN, représentant du Conseil départemental.

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Myriam DELBAERE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le Docteur Eric ROBERT et Monsieur le Docteur Eric MENOT, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Christelle CHAUSSON et Madame Catherine CHLASTA, représentantes désignées par les organisations syndicales.

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Olivier LEMAIRE et Madame Nicole NAUDIN en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,
- Madame Annick DEFRESNE (UNAPEI) et Madame Caroline SIMPHAL (UDAF) en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne,
- Monsieur Jean-Marie POURCELOT en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Aisne.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-03-28-004

**Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-10 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CORBIE**

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-10 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2016  
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE  
CORBIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/36 du 07 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie ;

Vu l'arrêté fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie en date du 08 février 2016 ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la désignation en date du 15 février 2018 de Monsieur Bruno EHRHARDT au titre de représentant des usagers par le Préfet de la Somme ;

Considérant l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 22 juin 2016 désignant Madame le Docteur Mouna DAMI au titre de représentant de la CME en remplacement du Docteur Bruno HEYMAN ;

Considérant la démission en date du 4 décembre 2017 de Monsieur Luc GUIHENEUF, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Picardie ;

F. FROUIC

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 08 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur le Docteur Bruno HEYMAN en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement » est remplacée par la phrase « Madame le Docteur Mouna DAMI, représentante de la commission médicale d'établissement » ;

La phrase « Monsieur le Docteur Luc GUIHENEUF en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Picardie » est remplacée par la phrase « une personnalité qualifiée en attente de désignation par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé »

La phrase « Madame Anne-Marie TABUTEAU et Madame Françoise DESCAMPS, représentants l'UDAF, en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de la Somme est remplacée par la phrase « Madame Anne-Marie TABUTEAU et Monsieur Bruno EHRHARDT en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme » ;

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 4** :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Corbie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 MARS 2018

Pour la Directrice générale et par délégation,

La Sous Directrice

  
Magali LONGUEPEE

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Alain BABAUT, représentant de la commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Philippe GOSSELIN, représentant de la communauté de communes du Val de Somme ;
- Madame Virginie CARON-DECROIX, représentante du Conseil départemental de la Somme.

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Mouna DAMI, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Astrid LEFEVRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Dorothée GENTILHOMME, représentante désignée par les organisations syndicales.

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Anne-Marie TABUTEAU et Monsieur Bruno EHRHARDT en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-03-19-004

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-12 modifiant l'arrêté  
DOS-SDES-GRH-2017-60 du 6 décembre 2017, fixant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de BEAUVAIS

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-12**

**MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDES-GRH-2017-60 DU 6 DECEMBRE 2017, FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/20 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-60 du 6 décembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu la délibération n° 2018-27 du 16 février 2018 du conseil municipal de la ville de Beauvais désignant Madame Charlotte COLIGNON en qualité de représentante de la ville de Beauvais au conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais, en remplacement de Madame Françoise BRAMARD ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 décembre 2017, fixant la composition nominative du centre hospitalier de Beauvais est modifié comme suit :

La phrase « Madame Caroline CAYEUX et Madame Françoise BRAMARD, représentantes de la commune-siège de l'établissement » est remplacée par « Madame Caroline CAYEUX et Madame Charlotte COLIGNON, représentantes de la commune-siège de l'établissement ».

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

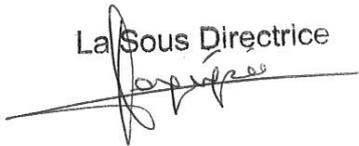
### **Article 4** :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

19 MARS 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Sous Directrice  
  
Magali LONGUEPEE

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Caroline CAYEUX et Madame Charlotte COLIGNON, représentantes de la commune-siège de l'établissement
- Madame Chanez HERBANNE et Madame Martine DELAPLACE, représentantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Monsieur Franck PIA, représentant du Conseil Départemental

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Pascale DARTOIS-CURILLON, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Madame le Docteur Corinne ZINETTI et Monsieur le Docteur Ritoungarte NADJINGAR, représentants de la commission médicale d'établissement
- Monsieur Eric COUQ et Mademoiselle Céline BAJA, représentants désignés par les organisations syndicales

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Benoît BARBIER et Monsieur le Docteur Bruno OGUEZ en qualité de personnalités qualifiées désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Madame Isabelle SOULA (Familles Rurales) et Monsieur Joseph DEBRAY (UDAF Oise), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise
- Monsieur André COET en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Oise



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-22-014

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-30 fixant la composition  
nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement  
Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme de  
POIX-DE-PICARDIE

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-30**

**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
INTERCOMMUNAL DE SANTÉ DU SUD-OUEST SOMME DE POIX-DE-PICARDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010-42 du 7 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement de santé de Poix-de-Picardie (80) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-19 du 5 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence et notamment le courrier du 24 mai 2018 désignant au titre de représentant des usagers, Monsieur Ahmed ZOUAD (APAJH 80), en remplacement de Monsieur Christian BOURRASSIN, absent aux séances depuis 2016 et considéré à ce titre comme démissionnaire ;



Pour la Directrice Générale et par délégation,

Fait à Lille, le 22 JUN 2018

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

#### **Article 4 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

#### **Article 3 :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie est celle fixée en annexe 1.

#### **Article 2 :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 avril 2017 fixant la composition nominative de l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Christian BOURRASSIN (Association des Familles Rurales), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme » est remplacée par « Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Ahmed ZOUAD (APAJH 80) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme » ;

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

**ARRETE**

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Marie-France DELAIRE, représentante de la commune de Poix,
- Monsieur Albert NOBLESSE, représentant de la commune d'Airaines,
- Monsieur Jean-Jacques STOTER, représentant de la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois,
- Monsieur Alain DESFOSSÉS, représentant de la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois,
- Monsieur Isabelle de WAZIERS, représentant le Conseil départemental de la Somme.

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Abderrazak HAMMADOU et Monsieur le Docteur Marc DEROO, représentants de la Commission médicale d'établissement,
- Madame Karine GAMBIER, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,
- Monsieur Laurent HOUPIN et Monsieur Nadir BELKADI, représentants désignés par les organisations syndicales,

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Geneviève LECLERCQ et Monsieur Jérôme BIGNON en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.
- Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Ahmed ZOUAD (APAHJ 80) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.
- Monsieur Sylvain MANACH, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Somme.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-22-015

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-30 fixant la composition  
nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement  
Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme de  
POIX-DE-PICARDIE

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-30**  
**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**  
**INTERCOMMUNAL DE SANTÉ DU SUD-OUEST SOMME DE POIX-DE-PICARDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010-42 du 7 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement de santé de Poix-de-Picardie (80) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-19 du 5 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence et notamment le courrier du 24 mai 2018 désignant au titre de représentant des usagers, Monsieur Ahmed ZOUAD (APAJH 80), en remplacement de Monsieur Christian BOURRASSIN, absent aux séances depuis 2016 et considéré à ce titre comme démissionnaire ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 avril 2017 fixant la composition nominative de l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Christian BOURRASSIN (Association des Familles Rurales), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme » est remplacée par « Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Ahmed ZOUAD (APAJH 80) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme » ;

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 4** :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur l'Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 JUIN 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,



## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Marie-France DELAIRE, représentante de la commune de Poix,
- Monsieur Albert NOBLESSE, représentant de la commune d'Airaines,
- Monsieur Jean-Jacques STOTER, représentant de la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois,
- Monsieur Alain DESFOSSÉS, représentant de la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois,
- Monsieur Isabelle de WAZIERS, représentant le Conseil départemental de la Somme.

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Abderrazak HAMMADOU et Monsieur le Docteur Marc DEROO, représentants de la Commission médicale d'établissement,
- Madame Karine GAMBIER, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,
- Monsieur Laurent HOUPIN et Monsieur Nadir BELKADI, représentants désignés par les organisations syndicales,

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Geneviève LECLERCQ et Monsieur Jérôme BIGNON en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.
- Monsieur Michel MAILLARD (ADAPEI 80) et Monsieur Ahmed ZOUAD (APAHJ 80) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.
- Monsieur Sylvain MANACH, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Somme.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-17-002

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-46 modifiant l'arrêté du 11  
avril 2017, fixant la composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
CHÂTEAU-THIERRY

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-46 MODIFIANT L'ARRETE DU 11 AVRIL 2017  
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE  
CHÂTEAU-THIERRY**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8bis du 14 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

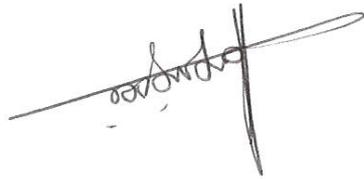
Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH 2017-22 du 11 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants, notamment de Madame Michèle FUSELIER en qualité de représentante du conseil départemental au sein du conseil de surveillance ;



Pour la Directrice Générale et par délégation,

Fait à Lille, le 17 SEP. 2018

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 4 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

**Article 3 :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

**Article 2 :**

La phrase « Monsieur François RAMPPELBERG en qualité de représentant du conseil départemental » est remplacée par « Madame Michèle FUSELLIER, représentante du conseil départemental »

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry, est modifié comme suit :

**Article 1<sup>er</sup> :**

**ARRETE**

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jacques KRABAL, représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Etienne HAY, représentant la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du Conseil départemental.

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Clément MOYAT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Michel FIANI, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel GODIER, représentant désigné par les organisations syndicales.

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Pierre-Alexandre LAMBERT en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Dominique SQUINABOL (UDAF) et Madame Marie-France BENTZ (ASMA) en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-12-005

**Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-63 modifiant l'arrêté du 18 mars 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'ABBEVILLE**

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-63-MODIFIANT L'ARRETE DU 16 MARS 2016  
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER  
D'ABBEVILLE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/33 du 07 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-20 du 16 mars 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment de Madame Corinne BAILLEUL en remplacement de Monsieur Michel DELVILLE, en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 mars 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est modifié comme suit :

La phrase « Madame Dorothee DUMONT et Monsieur Michel DELVILLE en qualité de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales » est remplacée par la phrase « Madame Dorothee DUMONT et Madame Corinne BAILLEUL en qualité de représentantes du personnel désignées par les organisations syndicales ».

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

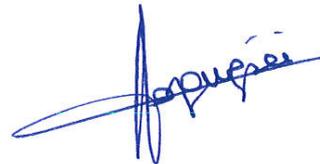
### **Article 4** :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier d'Abbeville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**1 2 SEP. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,



## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Marie MICHAUT et Monsieur Patrick LAMEILLE, en qualité de représentants de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Nicolas DUMONT et de Madame Anne-Marie DORION en qualité de représentants de la communauté de communes de l'Abbevillois,
- Monsieur Stéphane DECAYEUX en qualité de représentant du Conseil départemental de la Somme,

### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Catherine PETIT en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le docteur Ahmed BERAMI et Monsieur le docteur Olivier LELEU en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Dorothée DUMONT et Madame Corinne BAILLEUL en qualité de représentantes du personnel désignées par les organisations syndicales,

### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le docteur Jean COMBES et Madame Marie-Eve PRUVOT en qualité de personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,
- Madame Chantal WIRQUIN-PORTIER et Monsieur Jacques PIPROT, représentants l'ADAPEI en qualité de représentants des usagers désignés par Monsieur le Préfet de la Somme,
- Monsieur Pierre HORVILLE en qualité de personnalité qualifiée désignée par Monsieur le Préfet de la Somme,



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-21-001

Arrêté DOS-SDperfQual-PDSB-2018-225 relatif au  
placement sous administration provisoire du centre  
hospitalier d'Armentières

*Arrêté 2018-225-placement sous ad prov-CH ARMENTIERES*

**Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-225 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier d'Armentières**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1431-2, L.1432-2, L.6131-1, L.6143-3, L.6143-3-1 et D.6143-39 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

Vu la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'ARS des Hauts-de-France ;

Vu la lettre du directeur général de de l'ARS Nord-Pas-de-Calais du 24 février 2015 demandant la présentation du plan de redressement de la situation financière de l'établissement ;

Vu le contrat de retour à l'équilibre financier signé entre le directeur du centre hospitalier d'Armentières et le directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais en date du 28 juillet 2015 ;

Vu la lettre du directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 13 septembre 2016 demandant au directeur du centre hospitalier d'Armentières la présentation d'un avenant au plan de redressement eu égard à la dégradation de la situation financière de l'établissement ;

Vu la proposition d'avenant au plan de redressement transmise par l'établissement à l'ARS Hauts-de France en date du 31 octobre 2016 ;

Vu la demande de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 13 décembre 2016 au directeur du centre hospitalier d'Armentières de présenter un plan d'action complémentaire portant sur des mesures d'efficience ;

Vu la proposition d'avenant au plan de redressement transmise par l'établissement à l'ARS Hauts-de-France en date du 12 juillet 2017 ;

Vu la lettre de la directrice générale de l'ARS Hauts-de France du 27 juillet 2017 rejetant la proposition d'avenant au plan de redressement ;

Vu l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) présenté par l'établissement en date du 29 décembre 2017 ;

Vu la décision modificative de l'EPRD présentée par l'établissement en date du 3 juillet 2018 ;

Considérant que l'EPRD du centre hospitalier d'Armentières pour l'exercice 2018 prévoyait initialement un déficit de 3,4M€ du budget principal ;

Considérant que la décision modificative de l'EPRD du 3 juillet 2018 présente une aggravation du déficit prévisionnel du budget principal de 3,4M€ à 5,9M€, correspondant à 7,8% des recettes de l'établissement ;

Considérant que le centre hospitalier d'Armentières se trouve actuellement dans une situation persistante de grave dégradation financière ;

Considérant que le plan de redressement contractualisé dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre financier signé le 28 juillet 2015 a fait l'objet d'un défaut partiel de mis en œuvre et n'a pas permis de redresser la situation du centre hospitalier d'Armentières ;

Considérant que les différents plans de redressement présentés par le centre hospitalier d'Armentières ne permettent pas de garantir un retour à l'équilibre et n'intègrent pas les modifications nécessaires malgré les demandes répétées et les recommandations de l'ARS de modification de ces plans ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre en place une administration provisoire au centre hospitalier d'Armentières ;

## **ARRETE**

**Article 1er** – Le centre hospitalier d'Armentières est placé sous administration provisoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée de douze mois renouvelables.

Conformément aux termes de l'article L6143-3-1 du code de la santé publique, deux mois au moins avant la fin de ce mandat, l'administrateur provisoire remettra un rapport de gestion à la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France.

Au vu de ce rapport, l'administration provisoire pourra faire l'objet d'une décision de prorogation pour une durée maximum de douze mois.

A défaut de décision en ce sens avant la fin du mandat de l'administrateur, l'administration provisoire cessera de plein droit.

**Article 2** – L'administrateur provisoire est nommé désigné par la ministre chargée des solidarités et de la santé.

**Article 3** – Pendant la période de l'administration provisoire prévue à l'article 1er du présent arrêté, l'administrateur provisoire assure les attributions du directeur.

Les attributions et missions du directoire et du conseil de surveillance sont maintenues.

Une lettre de mission à l'attention de l'administrateur provisoire détermine les objectifs et résultats attendus de cette mission.

L'administrateur provisoire est tenu de rendre régulièrement compte à la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France de l'état d'avancement de sa mission.

**Article 4** – L'administrateur provisoire tient régulièrement informés le conseil de surveillance et le directoire des mesures prises.

**Article 5** – Dans le cadre de cette mission, le centre hospitalier d'Armentières mettra à disposition de l'administrateur provisoire l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Les indemnités ainsi que les frais de mission et d'hébergement de l'administrateur provisoire sont pris en charge par l'établissement.

**Article 7** – L'administrateur provisoire bénéficie de l'aide de personnes compétentes de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 8** – Le présent arrêté est notifié au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier d'Armentières.

**Article 9** – Cet arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France, est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 10** – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 SEP. 2018

Monique Ricomes,



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-28-010

Arrêté modificatif DOS-SDA n° 2018-332 du 28.08.18  
portant constitution du conseil pédagogique de l'Institut de  
Formation en Soins Infirmiers - GCS de Formation en

*Arrêté modificatif DOS-SDA n° 2018-332 du 28.08.18 portant constitution du conseil pédagogique  
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers - GCS de Formation en Santé de Berck Sur Mer*

**Santé de Berck Sur Mer**

**ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2018-332 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS – GCS DE FORMATION EN SANTE  
DE BERCK SUR MER**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'arrêté DOS-SDA n° 2018-4 du 11 janvier 2018 portant constitution du conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers GCS de Formation en Santé de Berck Sur Mer est modifié comme suit :

**Membres de droit :**

- Le directeur de l'établissement de santé, support de l'institut de formation, ou son représentant ;
- Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins.

Le reste est sans changement.

Fait à Lille, le 28 août 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

  
Christine VAN KEMMELBEKE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-20-002

Décision relative à l'extension de 4 places ACT territoire  
du Cambresis Sauvegarde Du Nord

**Décision relative à l'extension de 4 places d'Appartement de Coordination  
Thérapeutique (ACT) sur le territoire du Cambrésis, gérées par l'association La  
Sauvegarde du Nord**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9 ; R313-1 à D313-14, D312-154 à D312-154-0 ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France - Madame Monique RICOMES ;

**Vu** la décision du 12 juillet 2016 autorisant l'extension de places d'ACT gérées par l'association La Sauvegarde du Nord sur la zone de proximité du Valenciennois et sur la zone de proximité de Sambre Avesnois et portant la capacité totale du service à 10 places d'ACT ;

**Vu** la décision du 6 septembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de ARS Hauts-de-France ;

**Vu** la demande en date du 18 juillet 2018 présentée par le président de l'association La Sauvegarde du Nord sollicitant l'extension de 4 places d'ACT sur le territoire du Cambrésis ;

**Considérant** que l'autorisation est accordée si le projet répond aux conditions de l'article L313-4 du code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** que le projet répond aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** que le promoteur a démontré une réelle capacité à faire ;

**Considérant** que le projet présenté répond à un besoin avéré en matière de prise en charge des personnes vulnérables atteintes de maladies chroniques ;

**Considérant** que le projet permet de conforter l'équipe pluri-disciplinaire et le maillage territorial des ACT de la Sauvegarde du Nord ;

**Considérant** qu'il s'agit d'une extension de faible importance de la capacité d'accueil qui ne relève pas de la procédure d'appel à projet ;

## DÉCIDE

**Article 1** : L'extension de 4 places d'ACT sur la zone du Cambrésis sollicitée par l'association La Sauvegarde du Nord est autorisée, portant ainsi à 14 le nombre total de places réparties comme suit :

- 5 places d'ACT sur la zone du Valenciennois,
- 5 places d'ACT sur la zone de Sambre Avesnois,
- 4 places d'ACT sur la zone du Cambrésis.

**Article 2** : Conformément à l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification.

**Article 3** : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

**Article 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du dispositif devra être porté à la connaissance de l'autorité selon l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception à monsieur le président de l'association La Sauvegarde du Nord – 199/201 rue Colbert (bâtiment Vauban) 59 045 Lille.

**Article 6** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 7** : La directrice de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont la copie sera adressée au :

- Monsieur le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut,
- Monsieur le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai
- Monsieur le maire de Cambrai.

Fait à Lille, le **20 SEP. 2018**

Pour la directrice générale et par délégation,  
la directrice de la prévention et de la promotion de la santé

  
Sylviane STRYNCKX

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-27-029

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins pour 2018 du SSIAD de LINSELLES à LINSELLES

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018**  
**du SSIAD de LINSELLES à LINSELLES**  
**FINESS : 590800876**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 13 février 2017 de la structure SSIAD de LINSELLES, sis ZA "les Wattines" Allée Jean-Marie Verroye à LINSELLES et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION BETHANIE ;
- Vu La décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 Octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de LINSELLES (590 800 876) pour 2018 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 29 Juin 2018, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 29 Juin 2018 ;

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 29 Juin 2018, la dotation globale de soins est fixée à 2 257 827,17€ au titre de 2018.

Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 2 257 827,17€ (fraction forfaitaire s'élevant à 188 152,26 €).

Le prix de journée est fixé à 30,93 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	653 850,79
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 707 787,22
	- dont CNR	24 701,63
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	58 175,31
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	2 419 813,32
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 257 827,17
	- dont CNR	24 701,63
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	28 000,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	
	Reprise d'excédents	133 986,15
		TOTAL Recettes

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2019 : 2 367 111,69 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 2 367 111,69 € (fraction forfaitaire s'élevant à 197 259,31 €).

Le prix de journée est fixé à 32,43 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION BETHANIE (FINESS : 590800066) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le

**27 AOUT 2018**

Pour la Directrice de l'offre et par délégation  
Le Sous-Directeur de l'offre médico-sociale  
Appui à la gestion de l'offre médico-sociale

**Reynald LEMAHIEU**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-27-028

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de  
soins pour 2018 du SSIAD FACHES THUMESNIL à  
FACHES THUMESNIL

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018**

**DU SSIAD FACHES THUMESNIL à Faches-Thumesnil**

**FINESS : 590 794 962**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 30 novembre 2016 de la structure SSIAD FACHES THUMESNIL, sis 12, rue Anatole France à Faches-Thumesnil et gérée par l'entité dénommée Association Anne-Marie JAVOUHEY ;
- Vu La décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 Octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD FACHES THUMESNIL (590 794 962) pour 2018 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 21 Juin 2018, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 02 Août 2018 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 08 Août 2018 ;

D E C I D E

**Article 1** A compter du 08/08/2018, la dotation globale de soins est fixée à 751 795,65 € au titre de 2018.  
Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **618 051,62 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **51 504,30 €**).  
Le prix de journée est fixé à 33,20€.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 133 744,03 € (fraction forfaitaire s'élevant à 11 145,34 €).  
Le prix de journée est fixé à 40,71 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	124 262,28
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	586 458,79
	- dont CNR	6 309,01
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	29 540,50
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	11 534,08
	TOTAL Dépenses	751 795,65
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	751 795,65
	- dont CNR	6 309,01
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	
	Reprise d'excédents	
		TOTAL Recettes

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2019 : 733 952,56 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **608 736,56 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **50 728,05 €**).  
Le prix de journée est fixé à 32,70 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 125 216,00 € (fraction forfaitaire s'élevant à 10 434,67 €).  
Le prix de journée est fixé à 38,12 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Association Anne-Marie JAVOUHEY (FINESS : 590 035 812) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **27 AOUT 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation  
Le Sous-Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
Appui à la concertation territoriale

**Reynald LEMANIEU**

